

## ***Tourbière de la Lande Mouton : Valorisation d'un espace de nature***

La tourbière de la Lande Mouton est une propriété du Conseil Général de la Manche (50). Cet espace naturel sensible (ENS) de 12ha se situe sur la commune de Saint Clément de Rancoudray. Une visite guidée a été réalisée par Blaise MICARD (Conseil général de la Manche) et François NIMAL (Conservatoire des Espaces Naturels de Basse Normandie).

Dans les années 1970, certaines prairies humides de la tourbière de la Lande Mouton ont servi à la plantation de résineux par des propriétaires privés dans un but économique. Suite à l'acquisition de ces parcelles par le Conseil général de la Manche, une partie de la sapinière a été abattue afin de retrouver la biodiversité associée aux prairies humides et de préserver la ressource en eau.

Le site est composé d'une saulaie bétulaie tourbeuse, d'une lande tourbeuse et de prairies hygrophiles.

La lande tourbeuse abrite des espèces protégées régionalement : l'Ossifrage (*Narthecium ossifragum*) et la Linaigrette vaginée (*Eriophorum vaginatum*). Le site abrite l'unique station Bas-Normande de Canneberge (*Vaccinium oxycoccos*). En ce qui concerne la flore, la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), qui est une plante carnivore, est présente en grande quantité grâce à l'étrépage qui a été effectué...



*Aménagement d'un caillebotis sous différentes vues*

De nombreux travaux de restauration et d'entretien (étrépage, abattage, débardage) ont été réalisés dans le but d'aménager le site pour accueillir tous publics. Ces aménagements ont été financés par la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général.

### « Un espace de nature accessible à tous »

L'objectif du projet d'aménagement du site est de faire connaître ce patrimoine naturel remarquable au grand public et tout particulièrement aux scolaires et aux personnes à mobilité réduite. La création d'un sentier pédagogique est un moyen efficace de les sensibiliser à la richesse écologique de cette zone humide et plus généralement de favoriser l'appropriation par la population locale et régionale de ce site.

Le principe retenu est de permettre à un large public, notamment handicapé, de découvrir les milieux traversés et leurs particularités. Plusieurs types d'handicaps seront pris en compte et notamment les handicaps moteurs et visuels.

Un platelage de 800m sur pieux répond aux normes exigeantes pour accueillir des publics à mobilité réduite. Il y a également une borne audio pour les personnes mal voyantes. De plus, tous les panneaux explicatifs (8 points fixes) sont équipés d'écritures Braille.

Enfin, un petit bâtiment a été installé pour abriter le public en cas de pluie.

#### «Un projet en quelques chiffres »

Ce projet est porté par le Conseil Général de la Manche. Ce site fait partie des Espaces Naturels Sensibles du département.

Le montant de l'opération est de 500 000 euros et elle a été financée par l'agence de l'eau , l'Union Européenne, le Conseil Régional de la Basse-Normandie et l'association « Le Tourisme Handicapé ».